

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE  
MARANGE-SILVANGE 57535**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**

**SEANCE ORDINAIRE du MERCREDI 15 FÉVRIER 2023**

---

---

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARANGE-SILVANGE, dûment convoqué le dix février deux mille vingt-trois par Monsieur Yves MULLER, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Nombre de membres du conseil d'administration : 17**

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 9**

Virginie FOURNIER ; Dahbia BOUDJEMA ; Bruno DOYON ; Alain CUERONI ; Claude FERRI ; Alain MERTES ; Liliane PALAMAR ; Andrée PICCININI ; Yvette WITZ ;

**Absent excusé : 5**

Yves MULLER ; Martin BEAUVAIS ; Isabelle DUSCH ; Philippe GASPARELLA ; Emmanuel WILVERT ;

**Absents : 3**

Christine BANDURSKI ; Patricia DOSSMANN ; Valérie BOULNOIS ;

**Ont donné procuration : 3**

Madame Isabelle DUSCH à Monsieur Alain CUERONI ;  
Monsieur Philippe GASPARELLA à Madame Yvette WITZ ;  
Monsieur Emmanuel WILVERT à Madame Virginie FOURNIER ;

**Secrétaire de séance** : Madame Laurence CHARLIER, Responsable du service à la Population.  
(Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

---

---

**Délibération : 01/2023**

**Objet : Choix des prestataires pour le repas de séniors**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu les devis reçus par les différents prestataires ;

Considérant qu'au regard des années précédentes, environ 125 personnes sont attendues pour chacune de ces journées ;

Le traditionnel repas des séniors, qui se tient chaque année sur deux dimanches, se déroulera le 12 et 19 mars salle André Malraux.

Concernant les prestataires et suite aux devis réceptionnés par les services, sont proposés au Conseil d'Administration :

**Pour les boissons alcoolisées :**

**Le Roi des vins – Caveau de HAUCONCOURT**

Le devis s'élève à 1 255.20 € pour du Crémant d'Alsace, du Côte du Rhône, du Riesling et du rosé pour un total de 150 litres. Tout ce qui ne sera pas consommé pourra être repris.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 21/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-265702696-20230215-01\_2023-DE

Pour l'apéritif :

**NIRO MAITÉ**

Le coût proposé par personne est de 4.50 € pour 4 réductions soit un montant total de 1 125 €.

Pour le repas :

**TONY GREGOIRE TRIAITEUR**

Le coût par personne proposé par le traiteur est de 30 €. En partant d'une estimation de 250 personnes en tout, cela représente un coût total de 7 500 €.

Le nombre de repas peut être ajusté jusqu'à trois jours avant la manifestation en fonction du nombre d'inscriptions effectives.

Le menu sera le suivant :

Entrée : parfait à la truite et aux asperges ;

Intermède glacé : sorbet citron et crémant ;

Plat : filet de poulet fermier label rouge sauce crème champignons – rosace de pommes de terre – fagot d'asperges vertes lardées ;

Fromage – salade ;

Dessert : entremet vanille – framboise ;

Pour l'animation :

Il s'agira de l'**Orchestre JOSEPH FERRARO** pour 1 330 €. L'animation sera réalisée par un chanteur, un guitariste et un clavier/accordéon.

Pour le cadeau fait aux séniors :

Il sera offert aux séniors non plus une rose, mais un ballotin de trois chocolats Jeff de Bruges aux messieurs et une rose en guimauve et chocolat du comptoir de Mathilde pour les dames. Pour un coût total de 1 377.50 €.

Pour le doyen et la doyenne :

Comme chaque année un panier garni de chez Mathilde sera remis au doyen et à la doyenne de chaque journée pour 25 € par personne.

Cette année, il est également proposé de tenir une tombola. Chaque sénior se verra remettre à titre gratuit un carton numéroté. Une dizaine de lots par dimanche seront présentés et le tirage des gagnants se fera tout au long du repas.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le choix des prestataires comme présentés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 16 février 2023

Pour le Président empêché :  
Virginie FOURNIER



Vice-Présidente du C.C.A.S.

